

Renvoi au comité d'instruction publique d'un travail sur l'éducation républicaine des enfants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique d'un travail sur l'éducation républicaine des enfants, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 724;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_15001_t1_0724_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

commune d'Orbec félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Orbec, 6 prair. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez décrété que la vertu et la probité étoient à l'ordre du jour et cependant les fanatiques dupes des intrigues de l'aristocratie n'en n'ont pas moins publié que les françois ne reconnoissaient plus de dieu; les insensés! ils n'ont pas voulu réfléchir que reconnoître la vertu, c'est assassiner l'athéisme, ce monstre abominable, qui dans sa fureur, se plait à devorer toutes les vertus.

Du haut de la montagne, vous avés aperçu la lueur sombre et effrayante des torches du fanatisme, et aussitôt vous vous êtes hatés de les éteindre, vous avés décrété que le peuple françois reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame.

Par votre décret vous avés forcé le fanatisme à rentrer dans son antre, vous avés renforcé les fondemens de la République, toute loi qui rapproche les mortels de la divinité exerce nécessairement un empire qui les prépare à respecter les loix, tant par la terreur qu'elle leur inspire que par l'espérance qu'elle donne à la vertu.

Continués vos travaux augustes représentants et Lycurgue et Solon ces législateurs si vantés dans l'histoire ne seront rien auprès de vous aux yeux de la postérité; tous les hommes qui couvriront alors le globe diront en levant leurs mains vers le ciel, si nous sommes libres, c'est qu'autrefois il exista une Convention en France, ils béniront votre mémoire, et toutes les fois qu'ils liront nos annales, ils s'écrieront avec enthousiasme, que les françois avoient bien raison de chérir la montagne.

J. B^{te} DUMONCEL, OTTON, BELLIERE, DESHAYE
(secret.) [et 2 signatures illisibles, dont celle du présid.].

67

Un citoyen adresse à la Convention nationale un travail sur l'éducation républicaine, physique et morale des enfans.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

68

Un citoyen adresse à la Convention nationale un ouvrage sur la morale pour cette partie de l'éducation. Il joint un billet cacheté où sont désignés son nom, son état et sa demeure.

Renvoyé au comité d'instruction publique (4).

- (1) P.V., XXXIX, 402.
(2) C 306, pl. 1166, p. 25.
(3) P.V., XXXIX, 402.
(4) P.V., XXXIX, 402.

69

Les citoyens ci-devant catholiques et protestans composant la société populaire de Vialas, chef-lieu de canton du district de Villefort, département de la Lozère, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et l'invitent à rester à son poste.

Ils annoncent qu'ils viennent d'envoyer aux hôpitaux nationaux militaires la quantité de 94 chemises, 10 draps de lit, 3 vannes, 10 serviettes, 4 bonnets de coton, 17 mouchoirs, 4 paires de bas et 60 livres de vieux linge. Nous sommes fermes, disent-ils, comme les masses des rochers qui nous environnent et que nous avons pris pour l'expression du courage inébranlable qui nous anime, et pour symbole de l'union intime qui règne parmi nous. Vous avez, ajoutent-ils, effacé pour jamais le sang dont ils furent teints par l'intolérance, le fanatisme et la superstition. Ces hydres monstrueuses, ensevelies sous nos montagnes, s'agiteront en vain pour nous désunir. Titres, signes féodaux, tours, cloches, argenterie, ornemens, tout a disparu, et chaque chose est à sa destination. Admirateurs de vos lois bienfaisantes et de vos sages décrets, ce n'est pas en vain que nous avons fait le serment de nous y soumettre et de veiller de concert à leur prompt exécution. Pours comme l'air libre de la Lozère, que nous respirons, jamais nos cœurs ne furent entachés de royalisme, de fédéralisme, ni d'aucune autre espèce de contre-révolution. Jalès, Bannes et l'infame Charrier osèrent bien conspirer; nous nous levâmes aussi, et ils ne furent plus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vialas, s.d.] (2).

« Citoyens Représentants du peuple,

Nous sommes fermes comme les masses de rochers qui nous environnent et que nous avons pris pour l'expression du courage inébranlable qui nous anime, et pour symbole de l'union intime qui regne parmi nous.

Vous avez effacé pour jamais le sang dont ils furent teint par l'intolérance, le fanatisme et la superstition. Ces hydres monstrueux ensevelis sous nos montagnes s'agiteront en vain pour nous désunir.

Titres, signes féodaux, tours, cloches, argenterie, ornemens, tout a disparu, et chaque chose est à sa destination.

Admirateurs de vos lois bienfaisantes, et de vos sages décrets ce n'est pas en vain que nous avons fait le serment solennel de nous y soumettre, et de veiller de concert à leur prompt exécution. Pours comme l'air libre de la Lozère que nous respirons, jamais nos cœurs ne furent entachés de royalisme, de fédéralisme ni d'aucune autre espèce de contre-révolution. Jalez Bannes et l'infame Charrier osèrent bien conspi-

- (1) P.V., XXXIX, 403. B^{te}, 4 mess.; M.U., XLI, 91.
(2) C 306, pl. 1166, p. 24. (Inscrit en bas de la 1^{re} page : p. le cⁿ Serviere, repr. du peuple).